PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE TAXIBUS
MODIFICATION DES TARIFS – DESSERTE VALLEYFIELD-SOULANGES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance extraordinaire du 30 août 2021, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, les nouveaux tarifs pour les usagers du service de transport collectif dispensé par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield pour la desserte Valleyfield-Soulanges, tarifs qui entreront en vigueur à compter du 10 octobre 2021, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* :

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, LE LUNDI 30 AOÛT 2021, À 16 HEURES

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

2021-08-467 **MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU TRANSPORT COLLECTIF DISPENSÉ PAR TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LA DESSERTE VALLEYFIELD-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE la Société de transports de Salaberry-de-Valleyfield (STSV) souhaite améliorer la mobilité des citoyens de Salaberry-de-Valleyfield en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de desservir certains secteurs de Soulanges, tels que Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de Salaberry-de-Valleyfield travaillent dans le parc industriel de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QU'en desservant le secteur de Soulanges, il y a lieu d'améliorer et d'établir une tarification unique pour la desserte de Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution datée du 25 août 2021 du Conseil d'administration du STSV recommandant l'adoption d'une tarification pour la desserte Valleyfield-Soulanges, zone 3 pour l'année 2021-2022;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par Mme la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'adopter la grille de tarification pour le transport rémunéré des personnes par auto-taxi (Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield) pour la desserte Valleyfield-Soulanges, zone 3 pour l'année 2021-2022, comme suit:

Tarification pour le transport rémunéré des personnes par auto-Taxi pour la desserte Valleyfield-Soulanges Zone 3				
Zone 3	Tarification 2021-2022			
	Passe mensuelle		Billet unitaire	
	Tarif régulier	Tarif réduit**	Tarif régulier	Tarif réduit**
Desserte dans Soulanges : Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique - St-Timothée/ extrémité Saint-Zotique - St-Timothée/ Coteau-du-Lac Fedex	160,00 $	95,00 $	8,00 $	6,00 $

** Étudiant et personne de 65 ans et plus.

DE confier à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield le mandat de mettre en application cette grille de tarification pour la desserte Valleyfield-Soulanges conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12).

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme le 1er septembre 2021

Josée Bourdeau, greffière adjointe

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 2 septembre 2021.

Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe